#Leplusimportant

Mathias Dufour – Florian Forestier – Alexandra Laffitte

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DES TRAVAILLEURS DES PLATEFORMES NUMÉRIQUES

FÉVRIER 2018

PRÉSENTATION DE #LEPLUSIMPORTANT

#Leplusimportant met en action des femmes et des hommes de tous horizons mus par un engagement commun pour une cause majeure : **développer les capacités et compétences individuelles (capital humain) de nos concitoyens pour permettre à chacun de trouver une place et un avenir dans notre société en mutation.**

#Leplusimportant, association indépendante fondée fin 2017, **compte déjà plus de soixante membres actifs**. Ces hommes et femmes de tous âges, issus de tous milieux (praticiens et experts issus du conseil en management, de l'administration, de la banque, du journalisme, du monde académique), ont un objectif commun : agir pour réduire le fossé qui se creuse entre ceux qui s'approprient la mondialisation et les technologies de demain et ceux qui voient au contraire s'aggraver leur insécurité économique, en particulier au sein des milieux les moins favorisés et des classes moyennes.

Ils sont convaincus que **c'est en investissant dans les compétences et en développant les capacités de chacun que nous pourrons le plus efficacement lutter contre les inégalités et favoriser une société plus inclusive.**

#Leplusimportant cherche avant tout à développer le capital humain de **trois types de publics** :

- *Les* **personnes peu qualifiées**, *pour les aider à développer les capacités et les compétences qui leur permettront de trouver une place stable sur le marché du travail et de construire leur avenir ;*
- *Les* **personnes qualifiées en risque de déqualification** *du fait des évolutions du marché du travail, pour faciliter et accélérer leur transition vers de nouveaux métiers porteurs d'avenir ;*
- *Les* **enfants et les jeunes**, *pour agir au plus tôt sur le développement de leurs capacités et favoriser l'égalité des chances et la réussite de tous.*

Pour ce faire, notre action s'appuie sur **deux leviers d'engagement** complémentaires et étroitement liés :

- *notre* **"Think Tank"** *pour nourrir le débat public et proposer des solutions réalistes aux décideurs publics pour réorienter les politiques publiques sur le développement des capacités et des compétences des jeunes et des personnes peu qualifiées ou en risque de déqualification,*
- *notre* **"Action Lab"** *qui accélère des projets de terrain, associatifs ou entrepreneuriaux, qui développent concrètement les capacités et les compétences de ces mêmes publics..*

PRÉSENTATION DU RAPPORT

Les plateformes numériques d'intermédiation, et en particulier les plateformes dites d'emploi, comme Uber ou Deliveroo, bouleversent le rapport au travail et les relations sociales. En offrant aux travailleurs des possibilités d'autonomie individuelle accrue et des opportunités inédites d'activité, y compris à des populations au chômage voire éloignées de l'emploi. Mais aussi en créant de nouveaux risques, de contournement de notre modèle social voire de "trappe au précariat".

Si la littérature sur ces plateformes numériques abonde, la question de leur contribution à l'insertion et au développement professionnel des travailleurs a été jusque-là peu explorée. Comment permettre un accès mieux informé des travailleurs aux plateformes ? Comment y favoriser le développement de leurs compétences ? Comment inscrire les travailleurs dans des parcours professionnels répondant à leurs aspirations ? Comment favoriser leur sécurisation économique et leur accès à la protection sociale ?

C'est à ces questions que tente de répondre ce rapport, rédigé notamment à partir d'entretiens avec plusieurs dizaines de représentants de collectifs de travailleurs, de plateformes, d'institutionnels et d'experts. Il porte spécifiquement sur les opérateurs de service organisés (Uber, Deliveroo) et de "jobbing" (SuperMano), et les plateformes de microtravail.

En ligne avec le positionnement de #Leplusimportant, nous nous sommes focalisés sur des propositions concrètes, opérationnelles, notamment pour les pouvoirs publics.

18 propositions ont ainsi été identifiées, centrées sur cinq axes forts :

1. Faire des plateformes des leviers de développement professionnel des travailleurs qui s'y connectent ;
2. Promouvoir un socle de droits sociaux pour les travailleurs et orienter les plateformes vers des pratiques socialement responsables, sans bouleverser leur modèle économique ;
3. Doter les travailleurs de droits portables et favoriser leur inscription dans des parcours professionnels répondant à leurs aspirations ;
4. Permettre un accès mieux informé des travailleurs aux plateformes ;
5. Favoriser le dialogue social entre acteurs et mettre en place des mécanismes pérennes de coordination et d'auto-régulation.

Nous espérons, avec ces propositions, promouvoir de façon tangible l'intérêt des travailleurs des plateformes numériques d'emplois, en termes d'accès à un socle de droits (représentation, dialogue social, prix plancher), d'accès à la protection sociale, d'accès à la formation professionnelle (alignement sur le droit commun), de reconnaissance de leurs compétences et de dynamisation de leurs parcours professionnels, dans un cadre qui ne bouleverse pas le modèle économique des plateformes et préserve voire renforce leur capacité à développer des services pour

leurs clients et de l'activité pour leurs prestataires.

A contrario, ces propositions, nous en avons conscience, restent modestes. Mais c'est sans doute le propre de ces nouveaux acteurs que d'appeler une régulation qui repose sur des ajustements réguliers pour pouvoir mieux s'adapter aux évolutions constantes des plateformes elles-mêmes.

A court terme, la quasi-totalité des évolutions législatives proposées peuvent s'inscrire dans les textes sur la réforme de la formation professionnelle et sur celle de l'assurance-chômage prévus au printemps. Nous préparons et proposerons des amendements en ce sens.

Au-delà de nos propositions, nous invitons partenaires sociaux et décideurs publics à accorder une attention toute particulière aux évolutions sociales des plateformes numériques d'emploi.

Celles-ci peuvent en effet être une source d'inspiration utile pour faire progresser notre modèle social. Sur des sujets comme la « dépendance économique » (vs. la subordination juridique), sur la demande croissante d'autonomie dans l'activité, sur les nouvelles modalités de reconnaissance des compétences, au-delà de la VAE, sur la continuité des p arcours sans que les transitions d'emplois ou de statuts ne soient pénalisantes pour les travailleurs et pour « donner à chacun plus de liberté dans la conduite de sa vie, les plateformes numériques de travail peuvent à l'évidence constituer un « laboratoire social » où observer, expérimenter, accompagner et encadrer certaines des transformations fondamentales qui traversent le monde du travail dans son ensemble, au service d'un modèle social plus juste et plus efficace.

Cette version préliminaire du rapport est soumise au débat au cours des prochaines semaines, afin d'en approfondir le contenu avant sa publication définitive.

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

AXE I - "FAIRE DES PLATEFORMES DES LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DES TRAVAILLEURS QUI S'Y CONNECTENT"

1. Favoriser l'accès à la formation des travailleurs des plateformes en alignant les obligations des plateformes en matière de formation sur celles du droit commun ("1% formation", dont 20% versés au CPF)
2. Favoriser l'accès des travailleurs des plateformes à des "tiers lieux" (espaces de services publics, espaces de co-working) où se réunir et avoir accès à des informations et des services professionnels, à la fois transverses (conseils en matière de droit social et fiscal, de gestion, de formation, d'orientation professionnelle, etc.), et spécifiques à certains métiers (ex. mutualisation d'achats, réparation, assurance du matériel comme les vélos ou voitures)

AXE II - "PROMOUVOIR UN SOCLE DE DROITS SOCIAUX POUR LES TRAVAILLEURS ET ORIENTER LES PLATEFORMES VERS DES PRATIQUES SOCIALEMENT RESPONSABLES, SANS BOULEVERSER LEUR MODÈLE ÉCONOMIQUE"

3. Pour les plateformes fixant elles-mêmes leurs prix, imposer le principe d'un prix plancher, pouvant varier d'un secteur ou d'une branche à une autre, fixé par décret après concertation avec les acteurs
4. Introduire dans la loi des mécanismes minimaux de représentation des travailleurs et de dialogue social au sein des plateformes afin de rééquilibrer la capacité d'action collective des travailleurs à l'égard des plateformes et de favoriser le dialogue social
5. Mettre en place un label public "plateforme d'emploi socialement responsable" pour valoriser les pratiques socialement responsables des plateformes auprès du grand public comme des travailleurs, géré d'abord par l'Etat puis transféré à un tiers de confiance
6. Permettre l'accès des travailleurs des plateformes collaboratives au statut d'entrepreneur salarié associé (actuellement réservé aux CAE) pour favoriser l'accès aux protections liées au statut de salarié
7. Faire déclarer les revenus et payer les cotisations et contributions obligatoires à la charge des travailleurs collaboratifs par les plateformes, sur la base d'un identifiant unique, pour simplifier les procédures, réduire la fraude et valoriser les droits afférents pour chaque heure travaillée

8. Améliorer l'accès effectif (et pas seulement l'accès légal) des travailleurs des plateformes à une protection sociale
   - Remplacer les seuils de cotisation pour l'accès aux régimes de protection sociale par des cotisations en pourcentage du revenu au premier euro
   - Réduire ou supprimer les conditions de continuité de l'emploi pour bénéficier de la protection sociale
   - Assurer la continuité de l'assurance sociale et des droits des travailleurs lors du passage d'un emploi à un autre (portabilité)
9. Ouvrir un accès encadré à l'assurance chômage aux travailleurs des plateformes indépendants et économiquement dépendants (sans créer de nouveau statut)
10. Favoriser l'accès par les plateformes au logement et au crédit des travailleurs des plateformes

AXE III - "DOTER LES TRAVAILLEURS DE DROITS PORTABLES ET FAVORISER LEUR INSCRIPTION DANS DES PARCOURS PROFESSIONNELS RÉPONDANT À LEURS ASPIRATIONS"

11. Assurer l'accès et la portabilité des données numériques personnelles et réputationnelles (portabilité de la réputation et de la confiance) des travailleurs de plateformes (ex. historique des prestations, notations) lisible par l'homme et la machine, au sein d'une "musette numérique" (FING)
12. Développer des certificats numériques permettant aux travailleurs des plateformes, au-delà de la VAE, de valider et de faire reconnaître des compétences (savoir, savoir faire et savoir être), avec des référentiels de compétences adaptés, des protocoles de tests pour les évaluer et certifier, et des modules correspondants de formation
13. Faire abonder par l'Etat les CPF des travailleurs collaboratifs afin de favoriser leur accès à des formations transverses et notamment celles facilitant les transitions professionnelles dans un contexte de disruptions technologiques (ex. robots, véhicules autonomes) et lancer un appel d'offres public pour accélérer le déploiement d'offre de formations ciblées sur ces besoins

AXE IV - "PERMETTRE UN ACCÈS MIEUX INFORMÉ DES TRAVAILLEURS AUX PLATEFORMES"

14. Mettre en place un portail d'information sur le travail sur les plateformes à destination des travailleurs potentiels avec notamment un "comparateur'" de plateformes, un simulateur de revenus et des petits modules de formation sur le travail indépendant sur plateformes, sur la base d'informations transmises par les plateformes aux pouvoirs publics

15. Développer sous condition l'orientation par le service public de l'emploi vers les plateformes socialement responsables et faciliter l'intermédiation en temps réel sur les opportunités d'activité temporaire offertes par les plateformes pour les demandeurs d'emploi

16. Favoriser l'expérimentation de plateformes collaboratives d'insertion, via appels à projets publics financés par l'Etat ou les collectivités locales avec une prise en charge par l'Etat du financement de l'accompagnement socio professionnel pour les personnes éloignées de l'emploi

17. Simplifier le cadre administratif des activités modestes sur les plateformes numériques d'emploi pour renforcer l'inclusion sociale et l'insertion professionnelle des publics les plus fragiles

AXE V – FAVORISER LE DIALOGUE SOCIAL ENTRE ACTEURS ET METTRE EN PLACE DES MÉCANISMES PÉRENNES DE COORDINATION ET D'AUTO-RÉGULATION

18. Créer une instance de dialogue/concertation chargée du diagnostic et de l'étude de l'emploi et de la formation professionnelle des travailleurs des plateformes collaboratives, ainsi que lieu de dialogue social et d'innovation sociale [proposition portée par Sharers & Workers]

#Leplusimportant

contact@leplusimportant.org
www.leplusimportant.org
LinkedIn, Facebook, Twitter